

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Pégomas (06580)

Réponses de Florence Simon, au nom de la liste « PEGOMAS 2020 »

— le 20/02/2020 à 13:12 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Afin de répondre aux attentes des habitants et des usagers du vélo, il est essentiel de dialoguer régulièrement, et surtout en amont des projets, avec les représentants des citoyens ayant choisi le vélo pour certains de leurs déplacements. Cette concertation permettra de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et des cyclistes et s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Avec un représentant de l'urbanisme, de la sécurité, des représentants Pégomassois de l'association ChoisirleVélo.org, des représentants de la communauté d'agglomération, les acteurs locaux du vélo (boutique de cycle, association VTT locales) ...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

-~~Route~~ contournement du rond-point de super U

-~~Piste~~ piste cyclable le long de super U

-~~Zone~~ zone de rencontre au rond-point du logis

-~~Piste~~ piste cyclable le long du stade

- contournement du rond-point de l'éléphant

Par ailleurs, une signalétique doit être mise en place afin d'aider les cyclistes et piétons à savoir où ils peuvent et doivent circuler.

Afin aussi de légitimer leur présence et d'informer les automobilistes.

En particulier l'axe Pégomas centre - La Fénerie souffre cruellement d'un manque de piste cyclable et de trottoirs. Le quartier la Fénerie est un des plus gros quartiers résidentiels de Pégomas, distant du centre de 1,5 km.

Du fait de la dangerosité, ce quartier est coupé du centre, la circulation y est exclusivement automobile :

- accès vers l'autoroute A8

- Carrière Mul et entreprise Balicco (Gros, demi gros) et leurs nombreux poids lourds

- accès au collège les Mimosas (Bus)

- pas de trottoirs ni pistes cyclables, ni bas cotés (parapet du pont, colline)

- route très large favorisant les vitesses excessives

- virage et limite de visibilité

- présence d'une école et d'une garderie périscolaire en bordure

- nombreux accidents mortels ces 3 dernières années

Oui mais sur la Fénerie, il ne sera pas possible dans un premier temps de développer un réseau cyclable sur toute la longueur de l'axe routier, priorité sera donnée aux trottoirs avec de la signalétique concernant le partage de la route avec les vélos. A prendre en considération également le fait que la plupart de ces voies sont départementales.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : - Quartiers du Château et de la Fénerie

- Ecoles (Collège Arnaud Beltrame, école Jules Ferry, école Marie-Curie, école Jean Rostand)

- Médiathèque

- Stade de foot

- Arrêts de bus

- Commerces : place du logis, le Château, Parc de jeux du Cabrol, zone artisanale de la Fénerie

- Aires de jeu

Pour leurs moindres déplacements intra muros, les habitants de Pégomas optent à leur grande majorité pour la voiture.

Engorgement des routes et des parkings, il est grand temps de leur proposer des solutions alternatives sécurisées.

Avec néanmoins les mêmes contraintes qu'à la question 3. Nous nous engageons toutefois à tout mettre en oeuvre pour y parvenir dans les meilleurs délais !

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- La Roquette via la route de la roquette ou la route de l'ancien hopital ou via le plan sarain

- Mouans Sartoux via les Gorges de la Mourachonne

- Auribeau (rejoindre l'EuroVélo 8)

- Cannes/Mandelieu (rejoindre l'EuroVélo 8), via la route de l'hopital.

Parce que nombre de Pégomassoises travaillent ou ont des activités dans les villes voisines (Mandelieu, Grasse, Cannes, Sophia Antipolis...), il faut leur permettre d'utiliser le vélo, à défaut de transports en commun ou de covoiturage, pour s'y rendre.

Une piste cyclable ne me semble toutefois pas envisageable pour l'instant dans les gorges de la Mourachonne, nous ferons le nécessaire pour y achever les travaux facilitant la circulation des voitures et pourrons mettre en place une signalétique indiquant cette voie partagée avec les vélos. Concernant l'EuroVélo 8, une DUP doit être faite sur Auribeau pour en achever le tracé initial.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Les besoins principaux se situent dans les zones suivantes

- La Fénerie : important quartier de Pégomas, distant du centre ville de 1,5 km. Toute vie de village y est interdite par la traversée de la départementale, très large et incitant à la vitesse, les poids lourds de la zone industrielle toute proche, et le manque total de trottoirs ou bas côtés. Rejoindre à pieds le centre ville ou l'école qui borde le quartier tient lieu d'acte suicidaire. C'est d'ailleurs sur cet axe qu'ont eu lieu plusieurs accidents mortels récemment.

- La Place du Logis : carrefour très étroit et complètement engorgé avec piétons, livreurs, stationnement dans le rond point. C'est un goulot d'étranglement pour la traversée du village et un haut lieu de stress matinal

- Le quartier du Château : l'un des centres de vie de Pégomas, il est traversé par une route très passante qui coupe le quartier en 2 et le rend inaccueillant. Sa traversée est dangereuse pour les piétons et cyclistes. Les dos d'ânes s'y multiplient, mais n'y font rien, entre 2 dos d'âne, on essaie de rattraper le temps perdu dans les gorges de la mourachonne ou sur la place du logis...

- Les Gorges de la Mourachonne : considéré comme un raccourci le trafic de transit y est intense et les bouchons nombreux. Alors que ce site naturel gagnerait à être préservé et ouvert à la circulation des vélos et piétons il leur fait peur aujourd'hui. Les bas côtés sont encombrés de déchets jetés par les automobilistes...

- Le quartier des Muls et Plan Sarrain : là aussi, ce quartier sert de raccourci aux livreurs et artisans, sur un chemin très étroit, extrêmement pentu, où la forêt gagnerait à retrouver son calme. Ce chemin est cependant très accessibles aux vélos à assistance électrique.

Certains de ces axes sont départementaux, et la commune doit faire la demande auprès du département et sans doute insister ou revoir ses priorités afin que Pégomas regagne en humanité. Au vu de la provenance du trafic routier qui encombre ses axes, le département aurait lui aussi tout à gagner.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous proposons les aménagements suivants :

- Zone de rencontre Place du Logis

- Rétrécissement de voie route de la Fénerie D109 pour réduire la vitesse et augmenter la place aux piétons et cyclistes, sans toutefois élargir la chaussée

- Rétrécissement de voie route D109A, là aussi pour réduire la vitesse

Pégomas a installé de nombreux dos d'ânes, mais nous ne pensons pas que cette solution soit efficace. Rendre les routes plus étroites est un choix qui a été fait dans de nombreuses communes voisines et semble porter ces fruits.

La présence de vélos et piétons sur les pistes, trottoirs et chaussées incite automatiquement les automobilistes à ralentir.

Toutefois, nous ne pourrions pas "généraliser" à l'ensemble des axes routiers de la commune (pénétrante par exemple) la circulation à 30 km/h.

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

- Quartier du Château

- Accès à plan Sarrain

- Aux abords des écoles

Action n°9 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Avec en priorité :

- l'école Marie-Curie : en bord de la route départementale de la Fénerie, la garderie de l'autre côté, traversée aux heures de pointes par un important trafic de transit, des bus et des poids lourds

- le collège Arnaud Beltrame

- l'école Jean Rostand

- l'école Jules Ferry

Néanmoins aucune suppression de circulation ne sera possible sur ces axes, au vu de leur situation et de leur usage parfois en voie de passage unique. Mais de toute évidence, il est de notre devoir de sécuriser en priorité ces lieux !

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé

Afin de favoriser l'intermodalité.

- Près des principaux arrêts de bus : place du Logis, place Parchois, salles des fêtes, Boulevard de la Mourachonne, route de la Fénerie

- Près des principaux lieux de covoiturage : près de la nouvelle pénétrante vers l'A8 : D1009, place de l'ancienne mairie, place de la Fénerie, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

- Devant (voir à l'intérieur) les collèges et écoles, avec possibilité de laisser les vélos/casques/sièges enfants à la journée

- Devant les commerces : Place du Logis, D9, D109 et D109A, boulevard de la Mourachonne

- Devant les administrations et lieux culturels : Mairie, salle des fêtes, Police municipale, médiathèque

- Près des installations sportives et des parcs : stade de foot, parc de l'écluse, parc des colverts

Les quelques stationnement vélos aujourd'hui présents à Pégomas sont 'cachés', voire inadaptés (pince-roues qui ne sécurisent pas le vélo et l'abîment).

Ils sont par ailleurs sacrifiés dès que le besoin s'en fait ressentir (le sapin de Noël a été placé sur les pince-roues place du logis cette année, pas de solution alternative de parking vélo).

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Les vélobox permettent aux personnes pratiquant le co-voiturage ou empruntant les transports en commun de laisser leur vélo toute la journée, et le retrouver en rentrant le soir.

A noter que les parkings à Pégomas sont tous en zone bleue ce qui ne favorise pas l'intermodalité : il est impossible de se rendre à voiture à l'arrêt de bus et d'y laisser sa voiture.

La commune s'est aussi équipée d'un système de vidéosurveillance parfois défaillant et ne permettant pas forcément de tracer les vols de vélo...

Le parking du stade est totalement en zone blanche et à proximité directe des principaux arrêts de bus ! Et il est loin d'être le seul en zone blanche dans Pégomas.

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Et permettre aux parents de laisser en sécurité pour la journée le siège vélo de l'enfant et son casque.

Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

2 avantages :

- Garer au moins 6 vélos là où on ne pourrait garer qu'une seule voiture
- Gagner en visibilité aux abords des passages piétons

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'obtention de l'aide de l'état pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique est assujettie à l'obtention d'une aide locale... Même 1€ de la mairie de Pégomas suffirait !

Action n°17 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Cela pourrait permettre la diminution de l'usage des motocyclettes ou voiturettes sans permis, très prisées des jeunes mais aussi très polluantes et bruyantes.

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Action n°18 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mise à disposition de locaux uniquement par créneau hebdomadaire et en mutualisation des équipements avec les autres associations.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

La création d'une structure publique à vocation unique de maison du vélo et portée par le budget de la commune ne sera pas envisageable durant la prochaine mandature.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Autrefois (il y a 10 ans) le vélo était enseigné à l'école maternelle Jules Ferry, chaque enfant venait avec son propre vélo et en faisait une matinée par semaine sous la surveillance de l'enseignant. Cela n'est plus le cas mais pourrait être remis au goût du jour avec l'aide de la mairie et des associations et parents (qui sont souvent volontaires pour ce genre de démarche).

La municipalité n'a pas vocation à imposer aux enseignants l'apprentissage ni l'acquisition de vélos. Par contre, il nous sera possible de solliciter les enseignants pour remettre en place cette activité, avec les vélos de chaque enfant, et apporter l'aide requise aux familles dont les enfants ne possèdent pas de vélo.

Action n°22 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Notre priorité sera de pouvoir réaliser des pistes cyclables dans un premier temps. Le jour où Pégomas possèdera un réseau cyclable digne de ce nom, nous pourrions alors envisager des pistes cyclables d'apprentissage...

Action n°23 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 : je ne m'engage pas

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Le décret d'application n'étant pas encore sorti, il n'est à ce jour pas possible de l'appliquer en collectivité territoriale.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Cf le système S'Cool Bus pour faire une semaine de sensibilisation : <https://www.scool-bus.org/>

Ce système propose un véhicule à assistance électrique où les passagers pédalent, pour le ramassage scolaire. Ce système rencontre un vrai succès auprès des municipalités qui l'ont testé. Se rendre à l'école devient une fête. Cette solution a déjà séduit plusieurs villes mais demeure soumise à la réalisation d'axes de circulation sécurisés.

Cette action peut être conduite par les associations de Parents d'élèves dans un premier temps.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture".

1 fois par mois, interdire la circulation automobile route de la Fénerie.

De telles expériences ont été menées par la force des choses, lorsque le pont de la Siagne a été coupé il y a quelques années. Les habitants de Pégomas se sont remis à marcher, et ont apprécié pouvoir discuter avec leurs voisins sur cette 'promenade'

La route de la Fénerie étant une départementale et desservant des habitations et des commerces, nous n'aurons pas l'accord de la fermer une fois par mois.

Action n°27 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les solutions alternatives à la voiture : les trajets, les solutions de prêts ou location de vélo, les ateliers de réparation, les temps de trajet comparatifs, les moyens alternatifs tels que transport en commun et covoiturage.

Afin de promouvoir des déplacements plus respectueux de chacun et de notre avenir.

Commentaires généraux

L'engorgement des axes routiers rend les alternatives à l'usage de la voiture indispensables. Il est de notre devoir d'élus de développer et sécuriser la pratique d'autres moyens de déplacement, respectueux notamment de notre environnement. Le vélo est en plein essor, nous nous devons d'accompagner cet élan avec tous les moyens mis à notre disposition.